



## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de Vue** **Séance du vendredi 9 juin 2023**

Le conseil municipal de la commune de VUE, dûment convoqué le cinq juin deux mil vingt-trois, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Madame Nadège PLACÉ, en séance ordinaire, le vendredi neuf juin deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures trente minutes.

**Étaient présent(e)s :** Nadège PLACÉ, Samuel GOUY, Cédric BIDON, Coralie LE ROUX, Jérôme HALLIER, Annie CHAUVET, Stéphane GOOSSENS, Didier BEAUCHENE, Laurence GARNIER, Nathalie LEGUILLON, Jonathan CHABAUD et René BERTIN

**Étaient excusé(e)s :**

Franck SULPICE (a donné pouvoir à Nadège PLACÉ), Patrick MUSSAT (a donné pouvoir à Annie CHAUVET), Isabelle PICHON (a donné pouvoir à Coralie LE ROUX), Patrick VITET (a donné pouvoir à Jérôme HALLIER), Jean-Pierre MAZZOBEL (a donné pouvoir à René BERTIN)

**Était absent :** Samuel BRUNET.

**Secrétaire de séance :** Samuel GOUY

Membre du conseil municipal en exercice 18 – 12 présents

*Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité.*

---

**Madame le Maire** informe que le conseil municipal est ouvert.

**Madame le Maire**, après avoir fait l'appel des conseillers municipaux et informé que le quorum est atteint, propose Monsieur Samuel GOUY comme secrétaire de séance.

Monsieur Samuel GOUY est désigné secrétaire de séance.

**Madame le Maire** propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023.

**Madame le Maire** demande s'il y a des remarques et propose de passer au vote de l'approbation du dit procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

### **Délibération n° 2023-06-01**

**Objet : DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023**

Madame le Maire rappelle que les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 9 juin 2023 en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales. Cette date présente un caractère impératif.

Les sénateurs sont élus pour 6 ans par un collège électoral et le renouvellement du sénat se fait tous les 3 ans par moitié. Dans les communes de moins de 9000 hbts, les délégués sont élus par et parmi les conseillers municipaux de la commune.

Les suppléants sont élus parmi les conseillers et les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Les délégués et suppléants s'engagent à se rendre disponibles pour le scrutin prévu le 24 septembre en préfecture.

Le nombre de délégués et de délégués suppléants est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal soit 5 pour la mairie de Vue. Le nombre de suppléants est égal à 3 quand le nombre de délégué est égal ou inférieur à 5. Les délégués et suppléants sont élus simultanément, sans débat et par scrutin secret.

Délégués	Suppléants
5	3

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

L'élection des délégués et suppléants a lieu simultanément sur une même liste. Les candidats se présentent donc globalement et non pas spécifiquement à l'élection de délégué ou de suppléant.

Le bureau électoral est présidé par Madame le Maire et composé des 2 membres du conseil les plus âgés présents et des 2 membres du conseil les plus jeunes présents.

**Le Maire ouvre le scrutin et chaque conseiller est invité à voter pour les délégués et suppléants.**

**Après dépouillement, les résultats sont les suivants :**

a. Nombre de conseillers présents et représentés	<b>17</b>
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<b>0</b>
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<b>17</b>
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<b>1</b>

e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<b>0</b>
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	<b>16</b>

LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
LISTE MAJORITAIRE	16	5	3

### **Délibération n° 2023-06-02**

#### **Objet : MOTION DE SOUTIEN A YANNICK MOREZ, MAIRE DE SAINT-BREVIN, ET POUR DIRE STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX ELUS**

La Communauté des Maires, des Présidents d'intercommunalités et des élus locaux de Loire-Atlantique unie souhaite rendre hommage à leur collègue maire de Saint-Brévin, Yannick MOREZ, qui a pris la lourde et douloureuse décision de démissionner de son mandat et de quitter sa commune de cœur.

Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Au-delà de la forte émotion suscitée par cette violence extrême, nous voulons rappeler l'urgence à protéger les élus locaux de la République et de dire collectivement « STOP » aux ennemis de la démocratie locale et de la République ! Cette nouvelle agression est un révélateur de l'impuissance publique croissante et de la montée de la violence dans notre société.

Tags insultants sur les murs de nos mairies ou de nos maisons, harcèlements sur les réseaux sociaux, menaces de mort, agressions physiques, outrages, insultes et maintenant incendie criminel. Ensemble, les élus des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique, nous souhaitons dénoncer ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie.

Ces ennemis de la démocratie préfèrent le despotisme de la violence et de la force. Ces ennemis de la démocratie préfèrent l'égoïsme à la volonté générale. Ces ennemis de la démocratie méprisent notre mandat local qui nous a été confié par nos concitoyens. Ces ennemis de la démocratie préfèrent la haine, à la liberté d'expression, au respect d'autrui et à la tolérance.

Jusqu'ici la démocratie locale restait à peu près préservée. Aujourd'hui, les violences faites aux élus locaux ne cessent d'augmenter. Il y a les agressions externes mais aussi internes à nos conseils

municipaux, alimentées par un débat démocratique national de plus en plus déplorable et violent. Nous appelons à retrouver rapidement et collectivement le chemin d'une démocratie apaisée, respectueuse et exemplaire.

Ces violences sont aussi renforcées par le sentiment d'impunité des auteurs d'agressions, avec en cause la lenteur de la Justice et l'absence de poursuite pénale par manque de moyens.

Même si le maire reste l' élu préféré, car il est un habitant parmi les habitants, confrontés plus que quiconque au quotidien des Français, cette impunité a pour conséquence directe de nuire à notre fonction et désacralise notre mandat de maire et d' élu local ! Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur.

La souffrance des élus locaux n'est pas acceptable, comme celle de leurs familles, qui aussi subissent ces violences. La santé mentale et psychologique des élus doit être prise aussi au sérieux, comme pour toute victime, avec la nécessité d'un accompagnement psychologique adapté et financé par l'Etat.

Par cette motion, nous ne demandons pas un traitement de faveur, mais tout simplement une justice rapide, dissuasive et réparatrice. Agresser un maire, ou tout élu issu du suffrage universel, c'est aussi s'attaquer aux valeurs fondamentales de la France : la démocratie, la République et nos institutions. Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous nos concitoyens.

La « Tolérance Zéro » doit être appliquée.

La montée de la défiance envers les élus locaux est aussi renforcée par l'attitude consumériste de nombre de citoyens, en tant que « consommateurs de services publics ».

Le maire était auparavant considéré comme un « mandataire social » gérant les affaires de la cité au nom de l'intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui, pour certains exigent de lui qu'il « manage » la commune et pour d'autres, qu'il rende des comptes, tout le temps et en toute transparence.

Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.

Enfin, nous renouvelons aussi notre appel à mener un travail conjoint avec l'Exécutif et la Justice pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Entre la prévention et le suivi pénal, tout doit être mis en œuvre : c'est désormais une urgence absolue.

La conséquence directe de ces violences, de la complexité grandissante de la fonction de maires ou encore de ces attitudes consuméristes est une explosion des démissions des élus locaux !

En France, on dénombre déjà plus de 1 300 maires démissionnaires et sur le département de Loire-Atlantique, près de 1 050 élus communaux tous confondus, maires, adjoints et élus locaux, ont rendu leur écharpe tricolore.

C'est inédit et très inquiétant. En comparaison avec le mandat précédent de 2014 à 2020, 880 démissions avaient été enregistrées en six ans.

Avec cette hémorragie, c'est bien la démocratie locale qui est en danger et la situation ne cesse de s'aggraver. Sans élus, il n'y a plus de démocratie.

Alors nous disons « STOP » ensemble, aux anarchistes, aux extrémistes et à toute violence contre la démocratie et les élus locaux.

Mais dès ce jour, nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez. Encore une fois, rien ne justifie cet acte extrêmement grave. Toutes les associations d'élus sont à la

disposition du maire, comme de tout élu visé par une agression, pour le soutenir plus que jamais dans cette épreuve.

Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet à toutes les instances de l'Etat, de la Justice à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés, sauront apporter les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux.

Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s'y investir avec le même dévouement.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

Apporter son soutien Yannick Morez, maire de Saint-Brevin, et pour dire stop aux violences faites aux élus

Madame le Maire demande s'il y a des questions avant de passer au vote. Il n'y a pas de questions.

La motion est votée à l'unanimité.

*La séance est levée à 20h00*

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Nadège PLACÉ  
  


Samuel GOUY  
